

## SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 15 MARS 2023

#### OBJET : Affectation du Résultat 2022 sur BP 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le mercredi 15 mars à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

**Etaient PRESENTS** : Mesdames et Messieurs : Gérard LARRAT, Arnaud ALBAREL, Magali BARDOU, Any BARTHES, Michel PROUST, Pascal VALLIERE, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Tamara RIVEL, François MOURAD, Hervé BARO, Christophe VARENNES

**EXCUSES** : Mesdames et Messieurs : Isabelle CHESA (suppléée par Arnaud ALBAREL), Laurence GASC (supplée par Any BARTHES), Régis BANQUET, Magali ARNAUD, Catherine BOSSIS, Didier ALDEBERT (suppléé par François MOURAD), Maria CONQUET

**ABSENTS** : Benjamin ASSIE, Christel MARGOTTIN, Delphine CHRISTOPHE, Laurent ALBERTI

**Secrétariat de séance** : Magali BARDOU

Il appartient à l'Assemblée Délibérante d'affecter le résultat de l'exercice 2022, pour permettre sa reprise au budget 2023, au vu du compte administratif 2022.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
<b>Investissement</b>	103 964.42 €		-77 880.45 €	26 083.97 €
<b>Fonctionnement</b>	16 616.89 €	6 616.89 €	19 246.92 €	<b>29 246.92 €</b>
<b>Total</b>	<b>120 581.31 €</b>		-58 633.53 €	55 330.89 €

Les résultats de clôture de l'exercice 2022 se définissent comme suit

- En section de Fonctionnement un montant de 29 246,92 €
- En section d'Investissement un montant de 26 083,97 €

**Soit un résultat cumulé de clôture général d'un montant de 55 330,89 €.**

Il est demandé d'affecter ce résultat dans le budget primitif 2023 de la façon suivante :

1. En couvrant le besoin de financement de la section d'investissement par une partie de l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 9 246,92 € (au compte 1068)
2. En inscrivant le solde disponible en section de fonctionnement pour un montant de 20 000 € (au compte 002)
3. De reporter en dépenses le solde d'exécution de la section d'investissement du montant de 26 083,97 €

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,  
Décide à l'unanimité :

- D'affecter le résultat de l'exercice 2022 dans le Budget Primitif 2023, comme les propositions ci-dessus énoncées.

.....  
Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 21/03/2023

Publication par affichage le : 22/03/2023

Le Président

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

